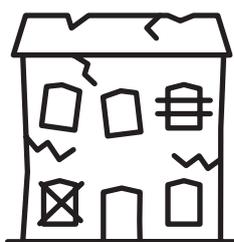
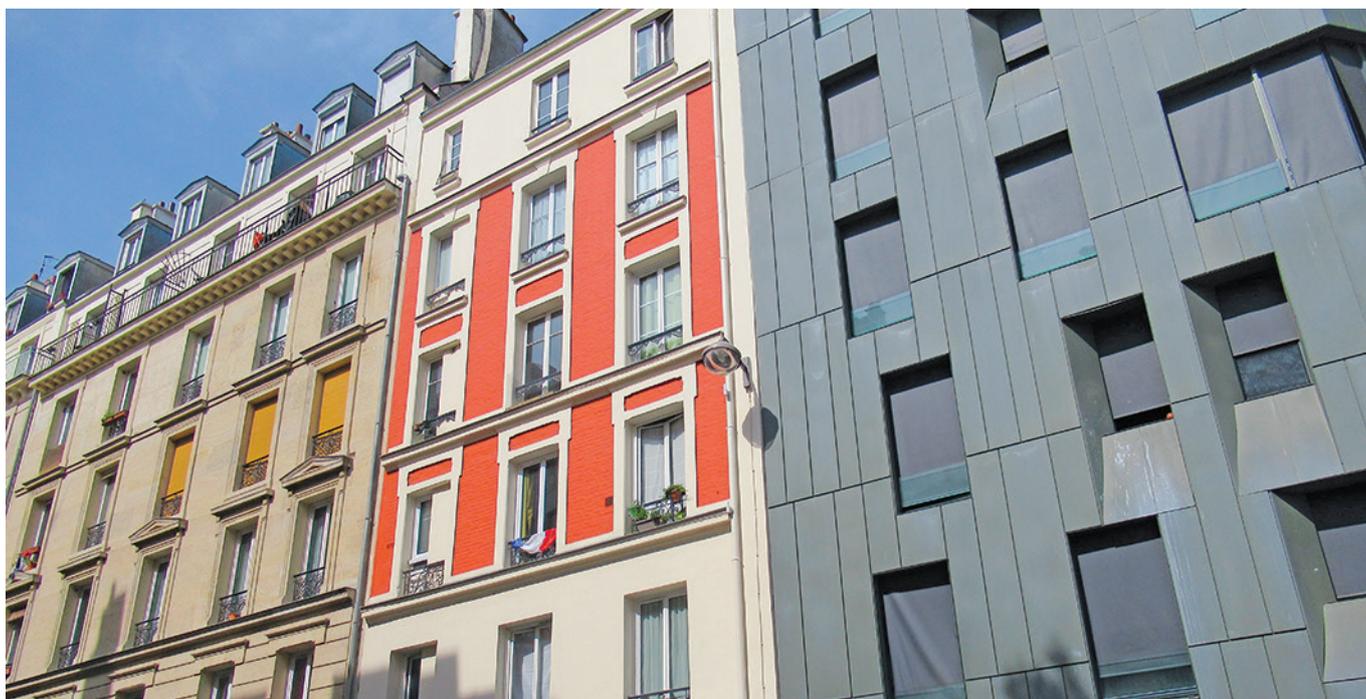


PARIS, PRÉVENTION DE LA DÉGRADATION DU BÂTI

NOTE n°156

MAI 2019

RÉSULTATS 2018



245

Immeubles à surveiller
en 2018

En 2008, dans la continuité de son plan de résorption de l'habitat indigne, Paris installe un observatoire pour identifier des situations à risque en amont, éviter la spirale de l'insalubrité et des drames encore trop fréquents.

À Paris plus d'un millier d'immeubles insalubres ou dégradés ont fait l'objet d'un plan de traitement de 2002 à 2010 mais cela ne signifie pas que Paris en a fini avec la question de l'habitat indigne. Cette question nécessite une vigilance permanente compte tenu de l'âge du bâti parisien : 40 % des logements parisiens ont plus de 100 ans et 75 % ont plus de 50 ans. Comme chaque année, depuis 10 ans maintenant, la liste des immeubles parisiens présentant le plus fort risque de dégradation de leur bâti a été établie en 2018 par l'Apur. Réalisé en liaison avec la direction du logement et de l'habitat

(DLH) de la Ville de Paris, cet exercice s'inscrit dans une perspective opérationnelle de suivi des immeubles d'habitation et de prévention de la dégradation du bâti. L'objectif est d'orienter une petite partie des contrôles de terrain opérés par les services municipaux, ce qui rend l'intervention administrative aussi précoce que possible, en évitant à de nouveaux immeubles de tomber dans la spirale de l'insalubrité. La méthode, mise au point en 2008, repose sur la sélection, la pondération et le croisement d'un ensemble d'indicateurs et conduit à définir une liste d'immeubles « à surveiller ».

245 immeubles à surveiller en 2018

L'analyse croisée des indicateurs fait apparaître que 245 immeubles parisiens cumulent au moins trois types de difficultés et présentent un risque de dégradation de leur bâti¹ (cf. tab 1). Les caractéristiques de ces immeubles semblent justifier une surveillance particulière de la part des services techniques municipaux, sans que leur état soit nécessairement très problématique.

En 2018, l'exercice a été réédité avec les mêmes indicateurs qu'en 2017, comprenant notamment les interventions des Sapeurs-Pompiers de Paris sur des bâtiments. Les données utilisées ont été actualisées par l'ensemble des partenaires. Un indicateur a été ajouté : il s'agit des immeubles placés sous administration judiciaire. Lorsque les copropriétaires sont confrontés à de graves problèmes financiers ou des désordres, le juge peut désigner un administrateur provisoire. Celui-ci remplace le syndic pour prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété.

Les indicateurs utilisés sont :

- forte concentration de petits logements locatifs² (source cadastre au 1^{er} janvier 2017) = 2 points ;
- phase contradictoire engagée au titre du Code de la Construction et de l'Habitat et notamment des articles sur les polices générales d'urgence, le péril ou l'insécurité ordinaire des équipements (source Service Technique de l'Habitat de la Ville de Paris au 1^{er} janvier 2018) = 2 points ;
- mise en demeure au titre du règlement sanitaire départemental (source Service Technique de l'Habitat de la Ville de Paris au 1^{er} janvier 2018) = 2 points ;
- factures d'eau impayées pour l'immeuble (source Eau de Paris au 1^{er} janvier 2018) = 1 point ;
- pourcentage de demandeurs de logements sociaux supérieur à 15 %³ (source Service du Traitement de la demande de Logement de la Ville de Paris au 1^{er} janvier 2018) = 1 ou 2 points ;

- diagnostics plomb positifs en parties communes ou privatives, après signalement à la Mission saturnisme (source Mission saturnisme, direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRHIL) entre 2004 et 1^{er} janvier 2018) = 1 point ;
- ancien hôtel meublé (source : enquêtes Apur 2000, bases de données de l'observatoire des hôtels pratiquant de l'hébergement d'urgence à Paris de 2007 à avril 2016, fichier des hôtels parisiens ayant fait l'objet d'un changement de destination entre 1988 et 2013) = 1 point ;
- présence de termites constatée (source : Service Technique de l'Habitat au 1^{er} janvier 2018) ;
- interventions des Sapeurs-Pompiers de Paris sur des bâtiments (source : Sapeurs-Pompiers de Paris interventions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017) = 1 point.
- immeubles pour lesquels le juge du TGI a désigné un administrateur provisoire au 1^{er} janvier 2018 = 2 points.

Caractéristiques des 245 immeubles identifiés en 2018

Les résultats obtenus en 2018 montrent que le nombre d'immeubles présentant un risque de dégradation est limité. Ils montrent aussi une continuité dans la géographie des quartiers parisiens concernés.

En 2018, moins de 300 immeubles sont concernés alors que la capitale compte près de 50 000 immeubles d'habitat privé. C'est donc moins de 1 % du parc d'immeubles parisiens qui rencontre des difficultés significatives.

Les 245 immeubles d'habitat privés signalés comme à surveiller se situent principalement dans les arrondissements du nord-est parisien (cf. tab 2).

Près de 70 % des immeubles sont concentrés dans les 4 arrondissements du nord-est de Paris : l'effectif est de 68 dans le 18^e arrondissement, 41 dans le 19^e, 29 dans le 20^e et 29 dans le 17^e.

Immeubles présentant un risque de dégradation du bâti

- Immeubles déjà repérés en 2017 (96)
- Nouveaux immeubles (149)

Total : 245 immeubles

Nombre de logements DGI

- Moins de 30 (145)
- De 30 à 50 (62)
- 50 ou plus (38)

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

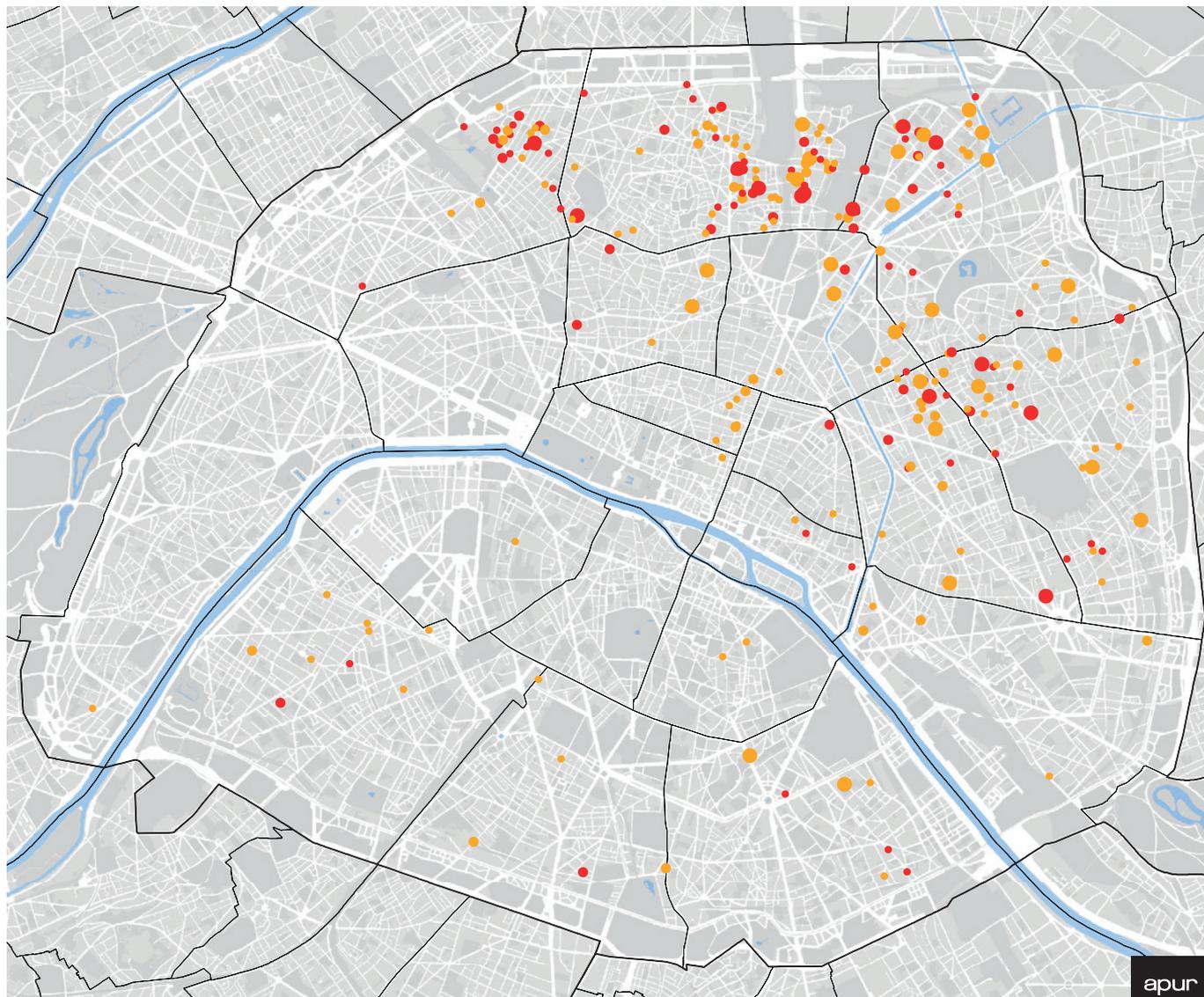
Source : Apur

1 - Il s'agit uniquement d'immeubles du parc d'habitat privé.

2 - Immeuble cumulant au moins 70 % de logements de 1 ou 2 pièces et 70 % de logements locatifs.

3 - Un point pour les immeubles où la part des demandeurs est supérieure à 15 % des ménages, ce qui doit représenter au moins 5 ménages et deux points pour les immeubles comprenant au moins 3 demandeurs propriétaires de leur logement.

LES IMMEUBLES* À RISQUE EN 2018



Les quartiers les plus concernés sont dans le 18^e les abords du boulevard Ornano, la Goutte d'Or, La Chapelle et Belliard-Doudeauville, dans le 17^e les Épinettes et les abords de la Place de Clichy, et, dans une moindre mesure, dans le 19^e le secteur Crimée-Flandres, dans le 20^e le secteur de Ménilmontant et de la place de la Réunion, dans le 10^e les abords de l'hôpital Saint-Louis.

Parmi les 245 immeubles identifiés comme présentant un risque de dégradation de leur bâti en 2018, moins de la moitié avait été repéré en 2017 (96 immeubles) et sont donc connus de service

en charge du suivi de l'habitat de la ville de Paris. Cela signifie que les 60 % d'immeubles restant n'étaient pas signalés l'an dernier comme présentant un risque de dégradation du bâti (soit 149 immeubles). Ce sont donc de nouveaux immeubles à surveiller par rapport aux plus de 6 000 signalements qui sont effectués chaque année au Service Technique de l'Habitat de la ville de Paris et de nouveaux immeubles par rapport à la liste établie en 2017.

Toutefois, en cumulant les adresses identifiées en 2017, 2016 et 2015, la part des nouvelles adresses passe de 60 % à

40 %. Parmi les 245 immeubles repérés en 2018 comme présentant un risque de dégradation de leur bâti parce qu'ils rencontrent plusieurs types de difficultés, 42 sont des copropriétés privées qui ont fait l'objet du plan d'éradication de l'habitat indigne (2002-2010) mis en œuvre par l'État et la ville de Paris sur plus de 1 000 immeubles parisiens. Ce résultat montre que malgré la réalisation de travaux d'amélioration aidés, ces copropriétés restent fragiles.

Des immeubles un peu plus grands que la moyenne parisienne et plus souvent détenus par un propriétaire unique

Les immeubles repérés regroupent 9 860 logements au total et sont plus grands que la moyenne des immeubles privés parisiens. Ils comptent en moyenne 40 logements (contre 22 dans les immeubles du parc privé parisien).

Ces immeubles sont majoritairement des copropriétés (78 %). Parmi les 245 immeubles identifiés en 2018, 54 immeubles sont en monopropriété, soit 22 % des immeubles repérés. À titre de comparaison un peu moins de 15 % des immeubles privés parisiens appartiennent à un propriétaire unique. Les propriétaires d'immeubles entiers sont plus souvent des particuliers (32 cas) que des personnes morales (22 cas).

Un nombre d'immeubles présentant un risque de dégradation du bâti en diminution depuis 10 ans

Si l'on compare les listes d'immeubles à surveiller établies chaque année on observe que le nombre d'immeubles à surveiller a augmenté régulièrement de 2008 à 2014 et qu'il diminue régulièrement depuis, alors même que deux indicateurs supplémentaires ont été ajoutés à la démarche en 2016 (interventions des sapeurs-pompiers) et 2018 (administration provisoire). Cette diminution est le signe d'une amélioration

lente mais régulière du parc bâti parisien. C'est aussi la conséquence du plan d'éradication de l'habitat indigne qui a duré 10 ans et qui s'est enchaîné avec une démarche de surveillance active du parc privé depuis 2008.

Les expertises réalisées par le Service Technique de l'Habitat de la Ville de Paris dans les immeubles déjà visités lors des années précédentes montrent souvent que des travaux et des actions ont été engagés et que, pour une majorité d'immeubles, la situation s'est améliorée sur le plan technique.

Si l'on regarde l'évolution de chacun des indicateurs, plusieurs d'entre eux identifiés comme facteurs de risque concernent en 2018 un nombre d'immeubles moins important que les années précédentes. C'est le cas des mises en demeure prise par le STH de la ville de Paris au titre du règlement sanitaire départemental (RSD), avec 719 immeubles concernés par au moins une mise en demeure en 2018 contre 861 immeubles en 2017 et 1 008 en 2016.

Le nombre d'immeubles concernés par une mise en demeure liée à un péril, par une intervention des Sapeurs-Pompiers de Paris, par une présence significative de demandeurs de logement ou bien encore une facture d'eau collective impayées 120 jours après émission sont eux aussi à la baisse en 2018 par rapport en 2017.

TABLEAU 1 - NOTATION DES IMMEUBLES PRIVÉS

Poids	Parc Privé		Dont immeubles à surveiller	
	Nombre	%	Nombre	%
0	38 268	78 %		
1	3 010	6 %		
2	6 312	13 %		
3	1 043	2 %		
4	446	1 %		
5	139	0 %	139	57 %
6	79	0 %	79	32 %
7	16	0 %	16	7 %
8	11	0 %	11	4 %
9	0	0 %	0	0 %
Paris	49 324	100 %	245	100 %
Dont immeubles à surveiller	245	0 %		

TABLEAU 2 - RÉPARTITION PAR ARR. DES IMMEUBLES À SURVEILLER

Arr.	Immeubles à surveiller	
	Nombre	%
1	1	0 %
2	6	2 %
3	2	1 %
4	3	1 %
5	2	1 %
6	0	0 %
7	1	0 %
8	0	0 %
9	5	2 %
10	10	4 %
11	21	9 %
12	5	2 %
13	7	3 %
14	5	2 %
15	9	4 %
16	1	0 %
17	29	12 %
18	68	28 %
19	41	17 %
20	29	12 %
Paris	245	100 %

TABLEAU 3 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'IMMEUBLES À SURVEILLER DE 2008 À 2018



TABLEAU 4 - FACTEURS DE RISQUE DANS LES IMMEUBLES À SURVEILLER

Indicateurs		Nombre d'immeubles concernés								
		2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGI	(2 pt)	203	270	242	265	299	297	275	244	220
Police	(2 pt)	81	152	146	152	186	166	170	154	129
Saturnisme	(1 pt)	162	232	160	193	226	233	221	194	176
STH	(2 pt)	156	217	207	236	265	256	198	158	142
Demandeurs	(1, 2 pt)	165	179	127	170	180	181	162	158	136
Eau	(1 pt)	8	59	24	5	35	16	14	11	7
Hôtel meublé	(1 pt)	0	0	3	18	16	16	11	14	7
Termites	(1 pt)	0	0	1	32	40	41	32	39	30
Pompiers	(1 pt)	0	0	0	0	0	0	16	9	16
Administrateur judiciaire	(2 pt)	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Immeubles à surveiller		235	328	272	304	347	344	309	276	245

TABLEAU 5 - NIVEAU DE RISQUE DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Poids	Nouveaux immeubles à surveiller	
	Nombre	%
5	96	64 %
6	43	29 %
7	7	5 %
8	3	2 %
9	0	0 %
Total	149	100 %

TABLEAU 6 - TAUX DE RENOUVELLEMENT DES IMMEUBLES À SURVEILLER EN 2017 SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Poids	Immeubles à surveiller		
	Nombre	Dont non présents en 2016	Taux renouvellement
5	139	96	69 %
6	79	43	54 %
7	16	7	44 %
8	11	3	27 %
9	0	0	
Total	245	149	61 %

TABLEAU 7 - FACTEURS DE RISQUE DANS LES IMMEUBLES DU PARC PRIVÉ

Indicateurs		Nombre d'immeubles concernés									Dont non présents en 2017	Taux renouvellement
		2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
DGI	(2 pt)	6 805	6 758	6 609	6 709	6 886	6 790	6 868	6 896	6 873	677	10 %
Police	(2 pt)	667	799	815	909	826	803	844	811	650	314	48 %
Saturnisme	(1 pt)	945	1 031	1 176	1 367	1 766	1 826	1 898	1 978	2 044	82	4 %
STH	(2 pt)	813	1 197	1 243	1 367	1 461	1 370	1 008	861	719	655	91 %
Demandeurs	(1, 2 pt)	740	750	771	983	993	1 104	1 273	1 353	1 188	458	39 %
Eau	(1 pt)	156	1 873	572	188	379	313	339	160	138	69	50 %
Hôtel meublé	(1 pt)	0	0	364	371	382	390	390	392	388	2	1 %
Termites	(1 pt)	0	0	861	1 109	1 139	1 164	1 158	1 169	1 188	24	2 %
Pompiers	(1 pt)	0	0	0	0	0	0	584	519	407	376	92 %
Administrateur judiciaire	(2 pt)	0	0	0	0	0	0	0	0	29	29	100 %
Parc Privé		49 192	49 034	49 044	49 115	49 588	49 534	49 513	49 430	49 324		
Immeubles à surveiller		235	328	272	304	347	344	309	276	245	149	61 %

Les suites opérationnelles réalisées sur les immeubles repérés par l'observatoire en juillet 2017

En juillet 2017, 276 immeubles d'habitat privé ont été signalés au service technique de l'habitat (STH) de la direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris en raison d'une présomption de risque de dégradation de leur bâti. 151 ont fait l'objet d'expertises, les 125 autres adresses étant déjà connues ou suivies par ailleurs. Parmi les 151 immeubles expertisés, 85 ont fait l'objet d'une expertise « classique » avec envoi du questionnaire et restitution

technique, et les 66 autres ont fait l'objet d'une « actualisation », c'est-à-dire d'une visite de contrôle sur la base des rapports effectués les années précédentes, pour en évaluer l'évolution.

Un questionnaire envoyé aux syndicats

En amont des visites réalisées par le STH dans chaque immeuble, chaque syndic ou propriétaire d'immeuble a été identifié et un questionnaire leur a été adressé. L'objectif de cette démarche est de :

- Informer les syndicats et les propriétaires que leur immeuble fait l'objet d'un suivi ;
- Préparer la visite terrain des inspec-

teurs du STH en récupérant toutes les données utiles pour accéder aux différents bâtiments de l'immeuble (digi-code...);

- Associer le syndic et les propriétaires aux visites et les informer des suites opérationnelles envisagées;
- Connaître les éventuelles difficultés techniques, financières et juridiques auxquelles est confronté l'immeuble, ce qui permet de définir les suites opérationnelles nécessaires.

Le questionnaire préalable à la visite terrain, envoyé pour 85 adresses, a obtenu un taux de réponse de 65 %, soit 55 réponses. Ce taux de réponse est comme les années précédentes particulièrement élevé, il traduit d'une part la volonté des copropriétés à s'associer dans ce projet et d'autre part, la persévérance des équipes du STH pour établir le lien avec les syndics afin d'obtenir ces informations.

L'analyse des réponses fournies au questionnaire indique que :

- 35 % des immeubles ont besoin de réaliser un programme de travaux plus ou moins conséquent ;
- 53 % des immeubles font part d'impayés au sein de leur copropriété (montants relativement faibles dans la grande majorité des cas) ;
- 18 % des immeubles sont confrontés à certains blocages juridiques dans la bonne réalisation de leurs missions.

5 immeubles cumulent ces 3 types de difficultés et sont ceux que les inspecteurs du STH ont noté comme étant en mauvais état.

Une expertise technique

Un ingénieur et un inspecteur d'insalubrité du STH effectuent une expertise technique de l'immeuble et établissent un rapport. Pour chaque bâtiment implanté sur la parcelle une grille d'insalubrité des parties communes est renseignée ainsi qu'une fiche synthétique sanitaire sur les différents composants du bâti. Un reportage photographique complète le dossier.

Une cotation « insalubrité » a été établie pour 85 immeubles signalés en juillet 2017 au cours de l'année qui a suivi : 73 immeubles sont dans un état bon ou passable (86 % des immeubles) et 4 immeubles seulement sont dans un état global médiocre ou mauvais. Malgré ce petit pourcentage d'immeubles dont le bâti est jugé en mauvais/médiocre état par les inspecteurs du STH, des procédures au logement ou des signalements ont eu lieu à la suite des visites d'expertises pour 60 % des immeubles.

Plus précisément sur les 85 immeubles expertisés en 2017, des procédures ont été engagées par le STH et des signalements faits aux acteurs de la lutte contre l'insalubrité sur 51 immeubles (sans double compte) :

- 16 procédures au titre du règlement sanitaire départemental (RSD) engagées ;
- 27 signalements ont été adressés au service en charge de la sécurité des bâtiments ;
- 18 signalements ont été adressés aux services de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) au titre du risque saturnin ;
- 1 rapport a été transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour des manquements au Code de la Santé Publique ;
- 4 immeubles où des injonctions de ravalement ont été lancées.

Une stratégie d'intervention sur les 276 immeubles repérés en 2017

Au vu de l'ensemble des éléments recueillis, le STH décide d'une stratégie pour chaque immeuble. 6 types de stratégie sont mises en œuvre :

- L'expertise de terrain et l'analyse des éléments réunis sur l'immeuble ont exclu tout risque sanitaire : il est décidé de ne plus effectuer de visite pendant un délai de 2 à 4 ans (selon l'état de l'immeuble) en cas de réapparition dans l'observatoire les années suivantes ;
- L'expertise de terrain et l'analyse des éléments réunis sur l'immeuble ont exclu tout risque sanitaire mais un risque de dégradation du bâti reste possible ou l'immeuble est en cours de

réhabilitation au moment de la visite : il est décidé qu'une visite d'actualisation sera réalisée en cas de réapparition dans l'observatoire les années suivantes ;

- L'immeuble est dégradé et nécessite un programme de travaux: un diagnostic approfondi est demandé à un opérateur, puis, si nécessaire, une mission de suivi-animation lui est confiée dans le cadre de l'opération de l'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD) liée à la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) ;
- Une expertise sanitaire approfondie des parties communes et des parties privatives est nécessaire et réalisée par le bureau spécialisé dans ce type d'actions au STH dans le but de transmettre un ou des rapports d'insalubrité à l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre des articles L.1331-26 ou L.1311-4 du code de la santé publique et en vue de la prise d'arrêtés ;

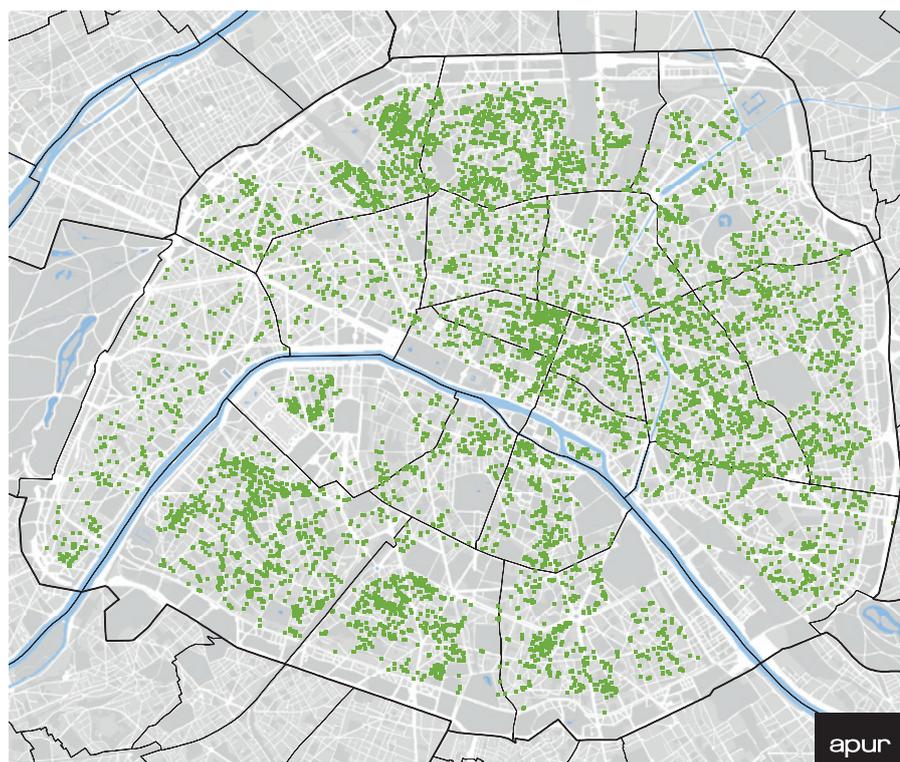
- Pour les immeubles les plus dégradés et ayant été reconnus en péril ou en insalubrité via un arrêté, une acquisition publique est envisagée, le plus souvent confiée à la SOREQA. Cette orientation se décide sur plusieurs mois, voire années, car elle fait suite à des arrêtés d'insalubrité ou de péril non suivis d'effets.

À noter que l'ensemble de ces actions (questionnaire + expertise + mise en œuvre d'une stratégie + signalement) représentent environ 1,5 journées par immeuble pour le STH (travail préparatoire d'identification du syndic, envoi du questionnaire et relance, expertises de terrain, rédaction d'un rapport et actions qui en découlent) qui viennent s'ajouter au traitement quotidien des 6 000 signalements faits par des Parisiens sur leur immeuble en 2018.

Cartographie des indicateurs de risque

PETITS LOGEMENTS LOCATIFS

////////////////////////////////////



Immeubles* ayant plus de 70 % de petits logements (une ou deux pièces) et plus de 70% de logements locatifs au 01/01/2017

Total : 6 873 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Fichier des propriétés bâties et non bâties au 01/01/2017, Direction Générale des Impôts

MISES EN DEMEURE AU TITRE DE LA SÉCURITÉ (CCH)

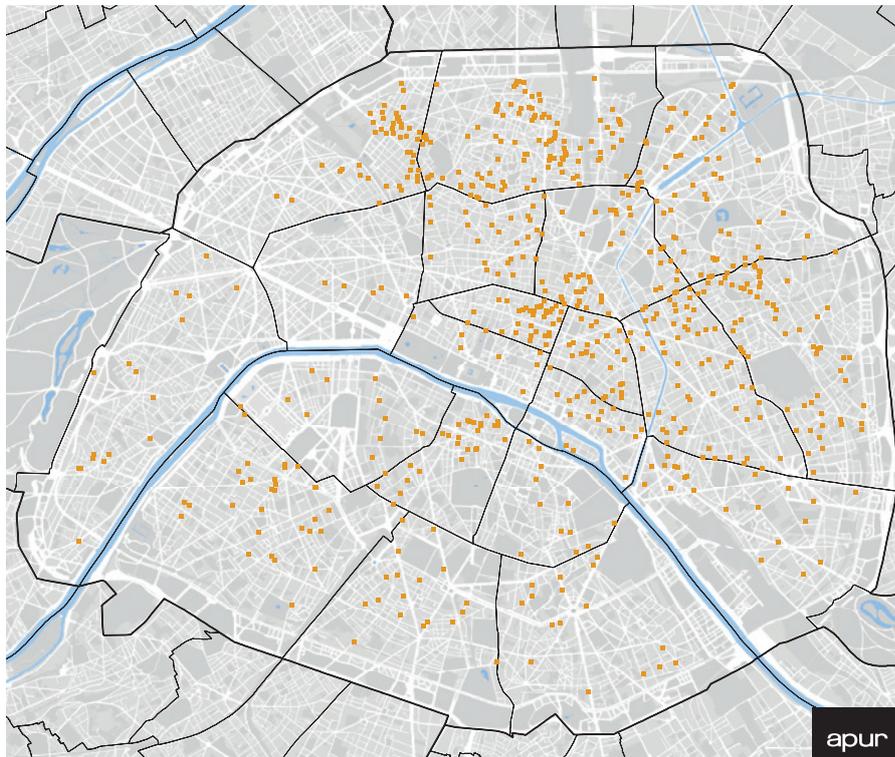


Immeubles* concernés par une mise en demeure prise au titre du Code de la construction et de l'habitation (CCH), articles sur les polices générales d'urgence, le péril ou l'insécurité ordinaire des équipements au 01/01/2018

Total sans double compte : 650 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Service technique de l'habitat, DLH, Ville de Paris, 01/01/2018



MISES EN DEMEURE AU TITRE DU RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL (RSD)

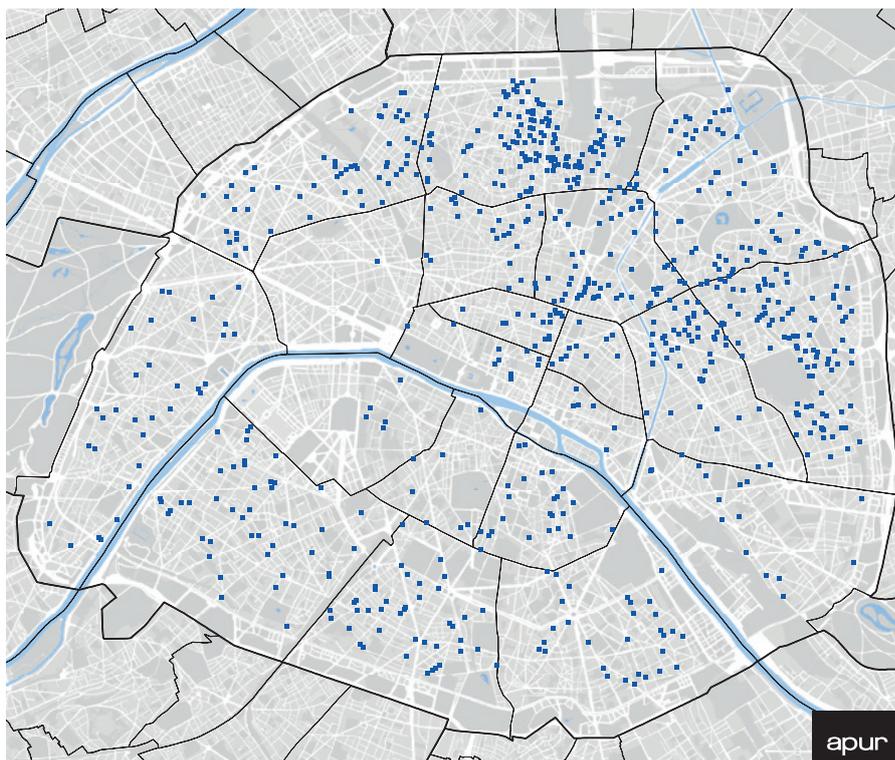


Immeubles* concernés par une mise en demeure au titre du RSD au 1^{er} janvier 2018

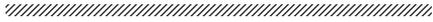
Total sans double compte : 719 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Service technique de l'habitat, DLH, Ville de Paris, 01/01/2018



DIAGNOSTICS PLOMB POSITIFS



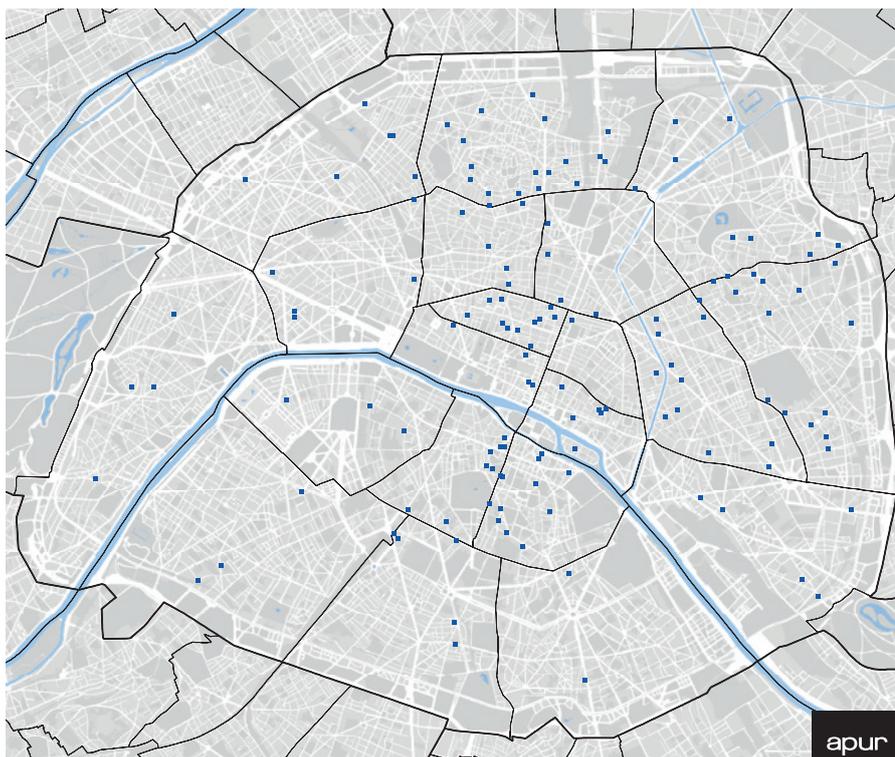
Immeubles* ayant fait l'objet d'un diagnostic plomb positif en parties communes et/ou dans au moins un logement entre 2004 et 2018

Total sans double compte : 2 044 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Mission saturnisme, Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement, 01/01/2018

FACTURES D'EAU IMPAYÉES



Immeubles* concernés par des factures d'eau impayées à 120 jours au 01/01/2018

Total sans double compte : 138 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Eau de Paris, 01/01/2018

FORTE PRÉSENCE DE DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX



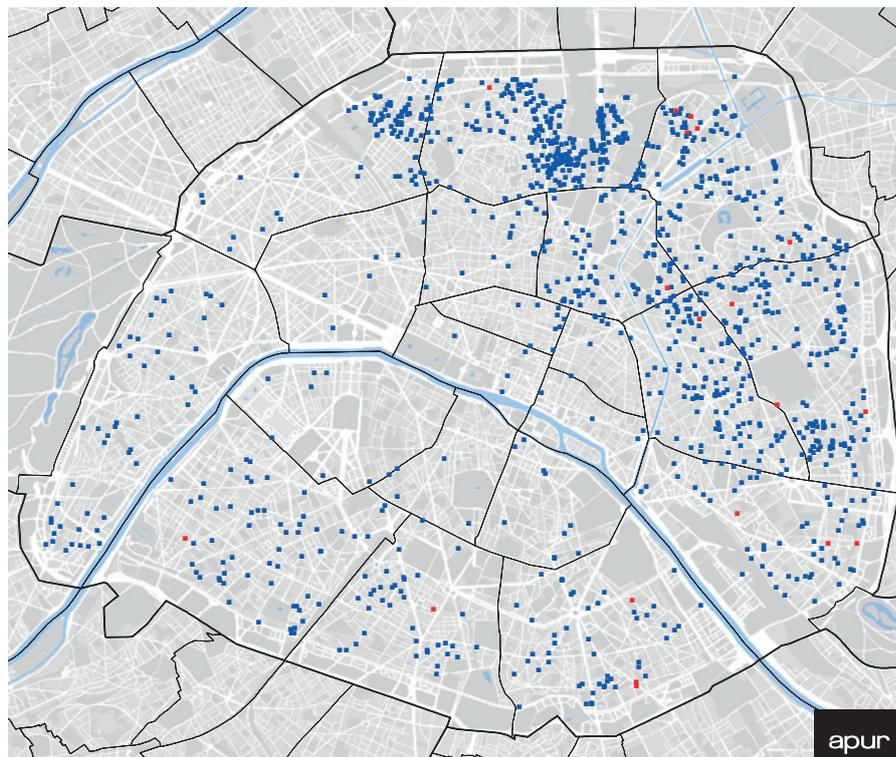
Immeubles* présentant un risque de dégradation du bâti

- Immeubles pour lesquels les demandeurs de logements sociaux représentent au moins 5 ménages et 15 % du total des ménages (1 167 immeubles)
- Immeubles pour lesquels le nombre de demandeurs propriétaires occupants est supérieur ou égal à 3 ménages (21 immeubles)

Total sans double compte : 1 188 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Service du Traitement de la Demande de Logement (STD), Ville de Paris, 01/01/2018



apur

INTERVENTIONS SAPEURS POMPIERS



Immeubles* ayant fait l'objet d'au moins 2 interventions des Sapeurs-Pompiers de Paris au cours de l'année 2017 (avec sortie d'au moins un engin). Appels concernant les bâtiments (et non les personnes)

Total sans double compte : 407 immeubles

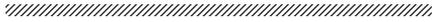
* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Sapeurs-Pompiers de Paris, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017



apur

ADMINISTRATION PROVISOIRE



Immeubles* placés sous administration provisoire
 Total sans double compte : 29 immeubles

* Ne sont retenus que les immeubles d'habitat privé construits avant 2000

Source : Tribunal de Grande Instance de Paris, situation au 01/07/2017



Rue Myrha, Paris 18^e

Directrice de la publication : **Dominique ALBA**
 Note réalisée par : **Stéphanie JANKEL**
 Cartographie et traitement statistique : **Gustavo VELA-BARRON**
 Photos et illustrations : **Apur** sauf mention contraire
 Mise en page : **Apur**
www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

